

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD

Numéro 2022-77

Du 27 août 2021 au 30 juin 2022

SOMMAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté(s) en date du 30 juin 2022

AR-DAJAP/2022/416	Délégation de signature - Astreinte ASE	1
AR-DAJAP/2022/481	Représentation en justice	9

DESIGNATIONS

Arrêté(s) en date du 27 août 2021

AR-DAJAP/2021/876	Désignation du représentant du Président au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public	12
AR-DAJAP/2021/875	Désignation du représentant du Président au sein de la commission d'appel d'offres et du jury de concours	14

Arrêté(s) en date du 18 octobre 2021

AR-DAJAP/2021/1013	Désignations CRSA Collège 6C	16
--------------------	------------------------------	----

Arrêté(s) en date du 28 avril 2022

AR-DA/2022/309	Arrêté nonimation des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	18
----------------	--	----

Arrêté(s) en date du 30 juin 2022

AR-DAJAP/2022/479	Désignations au sein du Comité Régional de l'Investissement en Santé Hauts-de-France et des différents Comités Territoriaux de l'Investissement en Santé (COTIS) du Nord	42
-------------------	--	----

DRH

Comité technique

Arrêté(s) en date du 17 mai 2022

AR-DRH/2022/282	Arrêté portant désignation des membres représentant le personnel au CT	44
-----------------	--	----

CULTURE

Arrêté(s) en date du 10 mars 2022

AR-DSC/2022/108	Musée de Flandre - Stage de langue Anglais et Néerlandais pendant les vacances de Pâques	47
-----------------	--	----

Arrêté(s) en date du 10 juin 2022

AR-DSC/2022/439	Musée de Flandre - Dans le cadre de la programmation de l'été et du Festival Musique au musée, 4 entrées du musée et 2 places pour le Concert d'Astrée du 11 juin 2022 seront offertes par le biais de France Bleu Nord	49
-----------------	---	----

Arrêté(s) en date du 23 juin 2022

AR-DSC/2022/438	Musée de Flandre - Ouverture exceptionnelle et gratuité jusqu'à une heure du matin du musée départemental de Flandre dans le cadre de la Ducasse organisée par la ville de Cassel le 02 juillet 2022	51
-----------------	--	----

Arrêté(s) en date du 28 juin 2022

AR-DSC/2022/476	Gratuité de la réunion de création de la délégation régionale académique aux arts et à la culture et de la visite guidée du musée	53
-----------------	---	----

Arrêté(s) en date du 30 juin 2022

AR-DSC/2022/487	Musée de Flandre - Lors de la fête de la ville, mise à disposition à titre gratuit de la cour et du jardin du musée à la ville de Cassel le samedi 02 juillet 2022 jusqu'à 1 h du matin	55
-----------------	---	----



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du Contrôle
de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2022/416

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.112-3 relatif à la politique familiale et plus particulièrement à la protection de l'enfance ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DRH/2017/325 du 9 octobre 2017 relative à la mise en place d'une permanence téléphonique de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein des services départementaux ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DEFJ/2021/46 du 15 février 2021 relative à l'évolution de la permanence de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2021/654 accordant délégation de signature à certains agents dans le cadre de l'astreinte organisée par le Département, en dehors des horaires d'ouverture des services départementaux, pour répondre aux objectifs de protection de l'enfance ;

Considérant que les équipes pluridisciplinaires chargées de la permanence de l'Aide Sociale à l'Enfance telle que définie par ces délibérations, sont constituées sur la base du volontariat de professionnels, destinataires d'une lettre de mission ;

ARRETE

ARTICLE 1.

Dans le cadre de l'astreinte organisée par le Département, en dehors des horaires d'ouverture des services départementaux, pour répondre aux objectifs de protection de l'enfance, définis notamment aux deux premiers alinéas de l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles, délégation de signature est accordée aux agents dont les noms et fonctions sont repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer, lorsque la signature des actes ou la prise de décision ne peut être retardée jusqu'au prochain jour ouvré

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 Tous courriers et tous actes et décisions dans le cadre d'une procédure administrative conduisant à la prise d'une décision par une des autorités décisionnaires du Département, et notamment :

1.1 Les accusés de réception et accusés d'enregistrement des demandes adressées à l'administration au sens du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que les lettres de demande de production de pièces manquantes ou de régularisation de la demande ;

1.2 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet d'opposer un délai, une forclusion, une prescription ou une déchéance ;

1.3 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de décliner la compétence du Département pour le traitement d'une demande et, le cas échéant, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration de transmettre cette demande à l'autorité compétente et d'en aviser l'intéressé ;

1.4 Tous courriers et actes relatifs aux échanges de données et information avec les autres administrations dans le cadre du traitement d'une demande dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

1.5 Les décisions relevant du Président du Conseil départemental concourant :

- à la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, au soutien de son développement physique, affectif, intellectuel et social et la préservation de sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

- aux actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, au repérage et au traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;

- aux décisions administratives et judiciaires prises pour la protection de l'enfant.

1.6 Les décisions de rejet et leur notification ;

1.7 et, plus généralement, tous courriers et tous actes nécessaires à la préparation, à la notification et à l'application des décisions prises par le Président du Conseil départemental dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur pour la réalisation des objectifs de protection de l'enfance.

2 Les conventions de toute nature nécessaires à la mise en oeuvre des décisions prises, à l'exception des marchés, accords-cadres, contrats de concession et conventions de délégation de service public ;

3 Les copies conformes de documents, expéditions et ampliations de tous actes et décisions ainsi que le visa de toutes pièces à annexer auxdits actes et décisions ou à produire dans tout dossier ou toute procédure, procès-verbaux, attestations et certificats administratifs ;

AFFAIRES FINANCIERES :

4 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de réaliser l'engagement comptable, l'engagement juridique et la liquidation de toute dépense et toute recette sur le budget principal à l'exception de l'engagement juridique des marchés publics, des contrats de concession, des conventions de délégation de service public et des commandes passées à une centrale d'achat ;

5 Le visa de toutes pièces à annexer ou à produire dans tout dossier en vue de l'engagement ou de la liquidation de dépense ou de recette, les attestations, certificats et constatations ayant pour objet ou pour effet de constater le service fait, et ainsi d'en préparer la certification, relatif à la liquidation de toute dépense sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, y compris pour les marchés publics, les contrats de concession, les conventions de délégation de service public et les commandes passées à une centrale d'achat ;

DELEGATIONS SPECIFIQUES :

DS 1 - sans préjudice des dispositions ci-dessus, la délégation de signature accordée par le présent arrêté s'applique en particulier aux actes suivants :

- toute décision relative à la prise en charge d'un enfant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre d'une mesure administrative ou judiciaire ;
- toute décision de réorientation ou de rapatriement relative à un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- toute décision relative au projet des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- toute autre mesure relevant de l'assistance éducative ;
- toute décision relevant de l'exercice de l'autorité parentale lorsque l'enfant est sous tutelle ou sous délégation d'autorité parentale du Département.

DS 2 – la délégation s'étend, en tant que de besoin, à la représentation du Département en justice pour les recours contre les décisions des juges aux affaires familiales, des juges des tutelles, des juges des enfants dans le cadre des missions liées à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les courriers, actes et décisions mentionnés au présent article s'entendent des correspondances adressées par voie postale ou remises contre décharge ou adressées par voie électronique, ainsi que de tous documents, pièces et formulaires écrits, quel que soit le support.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et, le cas échéant, de la signature électronique.

Compte tenu de la finalité et des caractéristiques de l'astreinte organisée par le Département, la présente délégation de signature confère également à ses bénéficiaires la capacité d'apporter des réponses et observations orales aux sollicitations téléphoniques des partenaires du Département en matière de protection de l'enfance et des autorités judiciaires ou aux convocations éventuelles par une autorité administrative ou judiciaire.

Dans le cadre de cette astreinte, la présente délégation peut être exercée sur l'ensemble du territoire du Département du Nord.

- ARTICLE 2.** L'arrêté AR-DAJAP/2021/654 du 1^{er} juillet 2021 est abrogé.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 4.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 30 juin 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220630-220630H12884H1-AR

Date de réception en préfecture le : 30 juin 2022

Affiché le : 01 juillet 2022

Notifié le : 01 juillet 2022

Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité – Astreinte de l’Aide Sociale à l’Enfance
 Tableau annexé à l’arrêté n°AR-DAJAP/2022/416

Nom et Qualité des délégués	Délégations dans les matières suivantes visées à l’article 1 du présent arrêté	Référence de l’arrêté
<p>Camille NOUTEHOU Responsable du Pôle Droits et Protection des Mineurs non Accompagnés Direction de l’Enfance Famille Jeunesse</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Juliette SINGER Directrice Adjointe de l’Enfance Famille Jeunesse</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Sandrine CARTEGNIE Responsable Service Social Départemental à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Cambrai</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Amaury DELOBEL Responsable Territorial Polyvalent à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Lille métropole</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Eric DUPUIS Responsable de Pôle Adjoint Enfance Famille Jeunesse à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale du Valenciennois</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Emmanuel FIRMIN Responsable du Pôle Enfance Famille Jeunesse de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de l’Avesnois</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>

Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité – Astreinte de l’Aide Sociale à l’Enfance
Tableau annexé à l’arrêté N°AR-DAJAP/2022/416

Nom et Qualité des délégués	Délégations dans les matières suivantes visées à l’article 1 du présent arrêté	Référence de l’arrêté
<p>Cécile GRENU Responsable Territorial de l’Aide Sociale à l’Enfance à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Lille Métropole</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Gwenaëlle GUILLOT Responsable Territorial de l’Aide Sociale à l’Enfance à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de l’Avesnois</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Nicole LALOUX Responsable de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Valenciennes</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Matthieu LAUNAY Responsable de Pôle Adjoint Enfance Famille Jeunesse à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Lille Métropole</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Isabelle LOTHE Responsable du Pôle Enfance Famille Jeunesse de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale du Valenciennois</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416

Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité – Astreinte de l’Aide Sociale à l’Enfance
Tableau annexé à l’arrêté N°AR-DAJAP/2022/416

Nom et Qualité des délégués	Délégations dans les matières suivantes visées à l’article 1 du présent arrêté	Référence de l’arrêté
<p>Fadma ELBAZ Responsable du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Roubaix-Tourcoing</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Tiphaine DELECOUR Responsable de l’Unité Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Seclin</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Samir ANAMROUD Responsable Territorial de l’Aide sociale à l’Enfance au Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Roubaix-Tourcoing</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Magali CARON Responsable de Pôle Adjoint Enfance Jeunesse Famille de la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Roubaix-Tourcoing</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416
<p>Christine MULLIER Responsable de l’Unité Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Cyssoing – Pont-à-Marcq</p>	Toutes les matières	N°AR-DAJAP/2022/416

Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité – Astreinte de l’Aide Sociale à l’Enfance
 Tableau annexé à l’arrêté N°AR-DAJAP/2022/416

Nom et Qualité des délégués	Délégations dans les matières suivantes visées à l’article 1 du présent arrêté	Référence de l’arrêté
<p>Thierry DEGREMONT Responsable Territorial de l’Aide Sociale à l’Enfance à la Direction Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Valenciennes</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Béatrice CHAVATTE Responsable du Service Enfance à l’Unité Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de la Madeleine</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Eric LECOEUICHE Responsable du Service Enfance à l’Unité Territoriale de Prévention et d’Action sociale de Lille-Fives</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>
<p>Isabelle LARRANAGA Responsable du Service Enfance à l’Unité Territoriale de Prévention et d’Action Sociale de Douai-Arleux</p>	<p>Toutes les matières</p>	<p>N°AR-DAJAP/2022/416</p>



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du Contrôle
de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2022/481

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et 3221-10-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/641 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Président du Conseil départemental pour agir et défendre en justice au nom du Département ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, du 2 décembre 2020, du 23 décembre 2020, du 31 mai 2021, du 9 décembre 2021 et du 13 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2021/988 du 17 novembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de déléguer un agent départemental à l'effet d'exercer sous la surveillance de la responsabilité du Président du Conseil départemental les prérogatives dont celui-ci est investi en matière de représentation du Département du Nord devant les juridictions, chaque fois que le ministère d'avocat n'est pas requis par la loi ;

ARRETE

ARTICLE 1. Il est donné délégation à :

- Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services ;
- Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe à la Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources ;
- Madame Claude LEMOINE, Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat Public ;
- Monsieur Régis RICHARD, Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public ;

lenord.fr

- Madame Marie VANHEMELRYCK, Responsable du service appui au pilotage et coordination ;
- Madame Cécilia BECUE, Responsable du service conseil et contentieux politiques sociales ;
- Madame Lydia ZIANE, Responsable Adjointe du service conseil et contentieux politiques sociales ;
- Madame Nathalie LOISEAU, Responsable du service administrateur Ad hoc ;
- Monsieur Vincent CZAPLA, Responsable du service conseil et contentieux affaires institutionnelles ;
- Monsieur Kévin LE MERLUS, Responsable Adjoint du service conseil et contentieux affaires institutionnelles ;
- Mesdames Delphine BODDAERT, Carole CAZE, Sophie CAZIER, Raphaëlle CLABAUT, Virginie DEMARET, Sarah DEMON, Muriel LAGROST, Adeline MAGNIEZ et Julie VEROVE, ainsi qu'à Messieurs Rikki BENDAHI, Pierre-Louis BRIATTE, Julien GILBERT, Michel LAMOITTE, **Quentin-Pierre OLEJNICZAK** et David VANDEVENNE ;

A l'effet de représenter le Département ou le Président du Conseil départemental, selon le cas, devant les juridictions judiciaires ou administratives de droit commun ou spécialisées tant en première instance, qu'en appel ou en cassation, lorsque le ministère d'avocat n'est pas requis par la loi.

Cette délégation est donnée à l'effet, notamment de présenter toutes observations et, le cas échéant, déposer toutes notes en délibéré.

Elle s'entend également, préalablement à la défense du Département ou à l'inscription de l'affaire au rôle, de la signature de toute correspondance et au dépôt de toutes pièces afférent à la gestion du contentieux (à l'exception de la signature des requêtes et mémoires).

Délégation est également donnée à Madame Marie-Odile DE BAERMERKER ainsi qu'à Messieurs Rémy FENET, Philippe DE LAMBERTERIE et Mohamed MALLEM, représentants locaux pour la mission administrateur ad hoc à la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public, à l'effet de représenter le Département, dans les mêmes conditions, pour les dossiers relatifs à la protection de l'enfance lorsque le Département aura été désigné en qualité d'administrateur ad hoc.

ARTICLE 2. L'arrêté AR-DAJAP/2021/988 du 17 novembre 2021 sus-visé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et communiqué à Monsieur le Payeur départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 30 juin 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220630-220630H13738H1-AR

Date de réception en préfecture le : 30 juin 2022

Affiché le : 01 juillet 2022

Notifié le : 01 juillet 2022



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du
Contrôle de la Légimité

Arrêté n° AR-DAJAP/2021/876

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant que la Commission compétente en matière de Délégation de Service Public est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant qu'il désigne ;

ARRETE

ARTICLE 1. Monsieur Luc MONNET, Conseiller départemental, est désigné en qualité de représentant du Président, pour présider la Commission compétente en matière de Délégation de Service Public.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché à l'Hôtel du département et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille le 27 août 2021

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210827-210827H6792H1-AR

Date de réception en préfecture le : 13 septembre 2021

Affiché le : 13 septembre 2021

Notifié le : 13 septembre 2021



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du
Contrôle de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2021/875

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2162-24 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant qu'il désigne ;

Considérant que le Jury de Concours est présidé par le Président du Conseil départemental ou son représentant qu'il désigne ;

ARRETE

ARTICLE 1. Monsieur Luc MONNET, Conseiller départemental, est désigné en qualité de représentant du Président :

- pour présider la Commission d'Appels d'Offres
- pour présider le Jury de Concours.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché à l'Hôtel du département et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille le 27 août 2021

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210827-210827H6791H1-AR

Date de réception en préfecture le : 13 septembre 2021

Affiché le : 13 septembre 2021

Notifié le : 30 août 2021



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du
Contrôle de la Légimité

Arrêté n° AR-DAJAP/2021/1013

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4, D.1432-28 et d.1432-30 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant qu'en application des articles susvisés du code de la santé publique, il appartient au Président du Conseil départemental de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile pour siéger au sein du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France, collège 6C.

ARRETE

ARTICLE 1. Sont désignées pour représenter le Département du Nord au sein du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France, collège 6C :

Madame Véronique LEROY, Directrice Adjointe, responsable du service départemental de PMI à la Direction Enfance Famille Jeunesse, en qualité de titulaire ;

Madame Elisabeth ZELLER, Médecin, responsable du service Prévention et Protection Maternelle à la Direction Enfance Famille Jeunesse, en qualité de suppléante ;

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché à l'Hôtel du département et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille le 18 octobre 2021

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20211018-211018H8558H1-AR

Date de réception en préfecture le : 20 octobre 2021

Affiché le : 21 octobre 2021

Notifié le : 21 octobre 2021



DGA Solidarité
Direction de l'Autonomie

Arrêté n° AR-DA/2022/309

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L. 149-1 et suivants, D.149-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016, relatif à l'organisation, à la composition et au fonctionnement du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/325 du Président du Conseil Départemental en date du 27 avril 2022, procédant aux désignations des Conseillers Départementaux au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1.

sont désignés pour siéger au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées est composée comme suit :

❖ Premier collègue : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants.

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil Départemental.

- Union Nationale des Retraités (UNR)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre

Adresse

Adresse

- Union Française Des Retraités (UFR)

Titulaire

Madame Annie BLANC DELOFFRE

19 rue Gambetta – 59187 DECHY

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

- Génération Mouvement — Fédération Départementale Du Nord

Titulaire

Monsieur Bernard CARRE

34 rue Henri Durre – 59255 HAVELUY

Suppléant(e)

Monsieur Michel ROBAEYS

Résidence Toison d'Or – C70 – Centre de Gaulle – 59200 TOURCOING

- Fédération Nationale des Retraités de l'Artisanat et du Commerce (FENARAC)

Titulaire

Monsieur Jean-Marie BECART

15 rue Louis Pasteur – 59188 SAINT-AUBERT

Suppléant(e)

Monsieur Denis CAPPELAERE

46 avenue des Bains – 59140 DUNKERQUE

- Union Interprofessionnelle des Retraités Solidaires

Titulaire

Madame Michèle BEAREZ

16 rue Pasteur – 59260 HELLEMMES

Suppléant(e)

Madame Jeanne-Marie MIGLIONETTI

159 rue Anatole France – 59700 RONCHIN

- Fédération Nationale Des Associations De Retraités Et Préretraités (FNAR)

Titulaire

Madame Marie-Thérèse HESSCHENTIER

669 avenue de Rosendaël – 59240 DUNKERQUE

Suppléant(e)

Madame Marie-Madeleine KESTEMAN
16 rue d'Ypres – 59190 HAZEBROUCK

- Association Nationale des Retraités (ANR)

Titulaire

Monsieur René HUTTIN
20 rue Neuve – 59242 GENECH

Suppléant(e)

Madame Françoise LEFEBVRE
11 avenue de la Marne – 59155 FACHES THUMESNIL

- Sièges vacants

Titulaire

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e)

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés, sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national.

- Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire

Madame Nicole BERNABE
680 rue de l'Offrande – 59246 MONS EN PEVELE

Suppléant(e)

Madame Véronique SCHOUPPE
7, rue du Chevalier de la Barre – 59260 HELLEMES-LILLE

- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire

Monsieur Christian BOURDON
115 rue du Professeur Schwartzberg – 59850 NIEPPE

Suppléant(e)

Madame Véronique MINNE
555 Chemin Vert – 59670 WINNEZEELE

- Confédération Française de l'Encadrement (CFE)

Titulaire

Monsieur Bruno PACAUX

4 allée Traversière – Résidence la Roselecq – 59890 QUESNOY SUR DEULE

Suppléant(e)

Madame Muriel MALLART

2/14 allée du Botaniste – 59170 CROIX

- Force Ouvrière (FO)

Titulaire

Monsieur Gérard MESEURE

Domaine du Riez – 13 le Champ Fleuri – 59185 PROVIN

Suppléant(e)

Madame Marcelle ODET

20 cité des Jardins – 59117 WERVICQ SUD

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le président du conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales.

- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Titulaire

Monsieur François STASINSKI

7 résidence Frédéric Chopin – 59494 PETITE FORET

Suppléant(e)

Monsieur Guy DELROT

47 rue Gabriel – 59148 FLINES LEZ RACHES

- Fédération Générale Des Retraités de Fonction Publique Section Nord (FGRFP)

Titulaire

Madame Chantal DEFAUQUET

73 rue des Wetz – Appt 334 – 59500 DOUAI

Suppléant(e)

Monsieur Pierre SCHIETTECATTE

269 allée Chardin – Appt 35 – 59650 VILLENEUVE D’ASCQ

– Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaire

Monsieur Francis LECHER

75, rue Nationale – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Suppléant(e)

Monsieur Charles SUQUET

42, rue de Florence– 59650 VILLENEUVE D’ASCQ

❖ Deuxième collège : représentants des institutions.

a) Deux représentants du Conseil Départemental désigné par le Président du Conseil Départemental

Titulaire

Madame Frédérique SEELS

Vice-Présidente à l’Autonomie des Seniors

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Madame Marie CHAMPAULT

Conseillère Départementale

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Titulaire

Madame Barbara COEVOET

Vice-Présidente à la Santé

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Madame Elisabeth MASSE

Conseillère Départementale

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l’Association Départementale des Maires.

Titulaire

Monsieur Patrick DEHEN

Maire de Solre-le-Château

Hôtel de Ville - Grande Place – 59740 SOLRE-LE-CHÂTEAU

Suppléant(e)

Monsieur André PAU

Maire d’Hallennes-Lez-Haubourdin

Hôtel de Ville - 4 rue Louis Pasteur - 59320 HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Titulaire

Madame Mirtille STIEVENARD

Adjointe d’Aniche

Hôtel de Ville - 6 Rue Henri Barbusse - 59580 ANICHE

Suppléant(e)

Monsieur Jean-Claude MARET

Maire de Bousois

Hôtel de Ville - 1, place du 8 Mai 1945 - 59168 BOUSSOIS

c) Le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale ou son représentant.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

d) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

Titulaire

Madame Dorothee GRAMMONT

Responsable du Pôle de Proximité Territorial du Nord

556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Suppléant(e)

Madame Fanny DREMAUX

Responsable service programmation autorisation personnes âgées

556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

e) Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département désigné sur proposition du Préfet

Titulaire

Madame Amale BENHIMA

Responsable du Service Habitat

DDTM Nord - 32 boulevard de Belfort – CS 90 007 - 59042 LILLE CEDEX

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Mutualité Sociale Agricole, du Régime Social des Indépendants et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.

- Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord (CPAM)

Titulaire

Monsieur Patrice CARRE

CPAM des Flandres - 66 rue Henri Bodot - 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE

Suppléant(e)

Madame Ghislaine LIEKENS

Directrice de la CPAM des Flandres
2 rue de la Batellerie – CS 94523 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1

- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Titulaire

Monsieur Jérôme LEFEBVRE

Président du Conseil d'Administration de la CARSAT
11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Suppléant(e)

Monsieur Philippe RYBARCZYK

Membre du Conseil d'Administration de la CARSAT
11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Titulaire

Monsieur Hervé FACON

21 rue du Cul de Sac – 59530 VILLEREAU

Suppléant(e)

Monsieur Patrice DUBOIS

106 rue Léon Gambetta – 59171 HORNAING

- Caisse Locale déléguée pour la Sécurité Sociale des Indépendants
(caisse disparue au 01/01/2020 – en attente désignation autre)

Titulaire

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e)

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire.

Titulaire

Madame Ludivine PELLERIN

Coordinatrice Action Sociale AGIRC/ARRCO Hauts-de-France / Grand-Est
14 rue Gabriel Voisin – 51100 REIMS

Suppléant(e)

Madame Nathalie DEQUEN

Pilote du Comité Action Sociale AGIRC-ARRCO des Hauts-de-France
15 passage du Logis du Roi – 80043 AMIENS CEDEX 1

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Titulaire

Monsieur Daniel GOBLET

2A rue de la Fontaine - 59570 LA LONGUEVILLE

Suppléant(e)

Madame Béatrice TORREZ

8 rue des Résédas - 59190 HAZEBROUCK

❖ Troisième collègue : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations.

- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Titulaire

Madame Patricia GUILLAUD

6C Grand Rue – 59780 CAMPHIN EN PEVELE

Suppléant(e)

Monsieur Francis LEDIEU

16 avenue du Faubourg de Cambrai – 59300 VALENCIENNES

- Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire

Madame Patricia DELGEHIER

9 rue des Cauderliers – 59530 FRASNOY

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

- Force Ouvrière (FO)

Titulaire

Madame Christine MAMPAEY
23 rue du Foyer – 59600 MAUBEUGE

Suppléant(e)

Madame Evelyne DUPIRE
302 route de Louvil – 59830 CYSOING

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire

Monsieur Bernard LESNE
58 rue de l’Egalité – 59141 IWUY

Suppléant(e)

Monsieur Michael RAMBAUT
17 rue du Général Leclerc – 62157 ALLOUAGNE

- Confédération Française de l’Encadrement (CFE)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d’établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental.

- Union Départementale du Nord, de l’Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA Nord)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

- Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

Titulaire

Monsieur Ismael DE FREITAS

Directeur de l'AFEJ
69 Rue d'Hautmont - 59600 MAUBEUGE

Suppléant(e)

Madame Lidya MAAZI

Responsable Gestion/Tarifification & Pôle autonomie
199-201 rue Colbert - Bâtiment Douai - 5ème étage - 59000 LILLE

- Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)

Titulaire

Madame Pauline DURIEU

Responsable de l'UDCCAS du Nord
Immeuble « Les Caryatides »
24 boulevard Carnot - 59800 LILLE

Suppléant(e)

Madame Valérie STAES

Chargée de Mission sur les politiques autonomie
Immeuble « Les Caryatides » - 24 boulevard Carnot - 59800 LILLE

- Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil Départemental.

- Les Petits Frères des Pauvres

Titulaire
Monsieur Romuald ROUTIER
24, rue Jean Moulin – 59000 LILLE

Suppléant(e)
Monsieur Gilbert CHRETIEN
24, rue Jean Moulin – 59000 LILLE

❖ Quatrième collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil Régional.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire
Monsieur Jean-Charles HUET
Remini Censes Park 2-14
135 rue Edouard Vaillant – 59100 ROUBAIX

Suppléant(e)
Monsieur Franck GHESQUIERE
86 rue Jean-Baptiste Defaux – 59260 LEZENNES

d) cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le

Préfet et le Président du Conseil Départemental désignées dans les conditions prévues à l'article L. 149-2.

- EHPAD Hôpital Hautmont

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

- INTER CVS

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

- UNIS-CITE

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

- Générations et Cultures

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

- Fédération des Centres Sociaux du Nord

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

ARTICLE 2.

sont désignés pour siéger au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées est composée comme suit :

- ❖ Premier collègue : représentants des usagers

a) Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

- Union Départementale des Associations Familiales du Nord (UDAF)

Titulaire

Monsieur Pierre-Marie LEBRUN

21 avenue de Jussieu - 59130 LAMBERSART

Suppléant(e)

Madame Florence DENIS

10, rue Baptiste Monnoyer – 59800 LILLE

- Association Française contre les Myopathies (AFM)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e)

Madame Ingrid MARS

Directrice AFM – Service Région Hauts de France

199-201, rue Colbert – Centre Vauban Bât Ypres - 59000 LILLE

- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

- Association des Paralysés de France (APF)

Titulaire

Madame Catherine ENGELAERE

Membre du CA de l'APF

67, allée de la Touraine – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Suppléant(e)

Madame Olga MEURISSE

Directrice Territoriale APF France Handicap

231, rue Nationale – 59000 LILLE

- Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

- Union Départementale d'Associations de Parents d'Enfants inadaptés (UDAPEI)

Titulaire

Monsieur Christian HILAIRE
Directeur général de l'UDAPEI du Nord
194/196 rue nationale - 59000 LILLE

Suppléant(e)

Monsieur Claude HOCQUET
Président de l'UDAPEI du Nord
194/196 rue nationale - 59000 LILLE

- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés du Nord (FNATH)

Titulaire

Monsieur Daniel DEREGNAUCOURT
30, rue Hem - 59148 FLINES-LES-RACHES

Suppléant(e)

Monsieur Yannick CARNEY
55, rue des Tritons – 59190 PRADELLES

- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

Titulaire

Madame Nathanëlle DEBOUZIE
Directrice Générale de l'APAJH du Nord
8 bis rue Bernos – BP 30018 – 59007 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Monsieur Jean LECUTIER
Président de l'APAJH du Nord
44 rue de la place – 59282 NOYELLE SUR SELLE

- Association Française des Traumatés Cérébro-Lésés (R' éveil)

Titulaire

Madame Myriam CATTOIRE
Présidente de l'association R'éveil – AFTC Nord Pas-de-Calais
45, rue du Triez - 59420 MOUVAUX

Suppléant(e)

Monsieur Frédéric SANCHE
Directeur – Coordonnateur social de l'association R'éveil – AFTC Nord Pas-de-Calais
La Ferme – 19, rue Louise Michel Triez - 59290 WASQUEHAL

- Association Sourdmédia

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)

Titulaire

Monsieur Vincent NOIRET

1, rue du Général Mangin - 59700 MARCQ EN BAROEUL

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

- Association Ressources Polyhandicap Nord – Pas-de-Calais (ARP)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
Titre
Adresse

- Réseau Bulle

Titulaire

Monsieur Serge KALICKI

Vice-président de l'Association Réseau Bulle France
Maison des Associations
84, rue du Faubourg de Paris - 59300 VALENCIENNES

Suppléant(e)

Madame Laurence DAMIENS

Vice-président de l'Association Réseau Bulle France
Maison des Associations
84, rue du Faubourg de Paris - 59300 VALENCIENNES

- Sièges vacants

Titulaire

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e)

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

– Sièges vacants

Titulaire

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e)

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

– Sièges vacants

Titulaire

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

Suppléant(e)

Nom prénom.....
Titre
Adresse
Adresse

❖ 2^o - Deuxième collège : représentants des institutions.

a) Deux représentants du Conseil Départemental désignés par le Président du Conseil Départemental.

Titulaire

Madame Sylvie CLERC-CUVELIER
Vice-Présidente en charge du handicap
Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Madame Barbara COEVOET
Vice-Présidente en charge de la Santé
Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Titulaire

Madame Sylvie DELRUE

Conseillère Départementale

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Madame Frédérique SEELS

Vice-Présidente en charge de l'Autonomie des Seniors

Hôtel du Département – 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE CEDEX

b) Le Président du Conseil Régional ou son représentant.

Titulaire

Madame Aurore COLSON

Conseillère régionale déléguée

Hôtel de Région – 151 avenue du Président Hoover – 59555 LILLE CEDEX

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'Association Départementale des Maires.

Titulaire

Monsieur Jean-François DELATTRE

Maire de Haspres

Hôtel de Ville - 7 rue Jean-Jaurès – BP 1 - 59198 HASPRES

Suppléant(e)

Monsieur Philippe DELCOURT

Maire de Bachy

Hôtel de Ville - 13, place de la Liberté – 59830 BACHY

Titulaire

Monsieur Christian HATU

Adjoint de Lambres-lez-Douai

Hôtel de Ville - 1 rue Jules Ferry - 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Suppléant(e)

Madame Léone TAISNE

Conseillère municipale déléguée d'Aniche

Hôtel de Ville - 6, rue Henri Barbusse - 59580 ANICHE

d) Le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale ou son représentant.

Titulaire

Madame Audrey ANTSON

Cheffe du pôle Protection et Droits des Usagers

175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Madame Virginie CATOEN

175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE CEDEX

e) Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

f) Le recteur d'académie ou son représentant.

Titulaire

Monsieur Reinold MASURE

DSDEN du Nord

144 rue de Bavay – BP 669 – 59033 LILLE CEDEX

Suppléant(e)

Monsieur Vincent LOGEON

Circonscription Douai/Cambrai

941 rue Charles Bourseul – 59500 DOUAI

g) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

Titulaire

Madame Cécilia GUEY

556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Suppléant(e)

Madame Suzanne DERNONCOURT

Responsable du Service Pilotage transversal et contractuel

556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

h) Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire

Madame Amale BENHIMA

Responsable du Service Habitat

DDTM Nord - 32 boulevard de Belfort – CS 90 007 - 59042 LILLE CEDEX

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance

maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.

- Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord (CPAM)

Titulaire

Monsieur Patrice CARRE

CPAM des Flandres - 66 rue Henri Bodot - 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE

Suppléant(e)

Madame Ghislaine LIEKENS

Directrice de la CPAM des Flandres

2 rue de la Batellerie – CS 94523 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1

- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Titulaire

Monsieur Jérôme LEFEBVRE

Président du Conseil d'Administration de la CARSAT

11 allée Vauban - 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Suppléant(e)

Monsieur Philippe RYBARCZYK

Membre du Conseil d'Administration de la CARSAT

11 allée Vauban - 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Titulaire

Madame Béatrice TORREZ

8 rue des Résédas - 59190 HAZEBROUCK

Suppléant(e)

Monsieur Daniel GOBLET

2A rue de la Fontaine - 59570 LA LONGUEVILLE

❖ 3^o - Troisième collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées.

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations.

- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Titulaire

Monsieur Gérard LAMBERT

83 rue de Barbieux – 59100 ROUBAIX

Suppléant(e)

Monsieur Renaud MAESEN

380 rue Léo Lagrange – 59680 FERRIERE LA PETITE

- Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire

Monsieur Kaci VANDERRIELE

12 rue Alfred de Musset – 59130 LAMBERSART

Suppléant(e)

Madame Karima CRETINOIR

64 rue Pierre Curie – 59600 ASSEVANT

- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire

Monsieur Christian BARAZUTTI

45 rue Jean Moulin – 59130 LAMBERSART

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

- Force Ouvrière (FO)

Titulaire

Monsieur David GREGOIRE

39 rue de la Chapelle – 59600 ELESMEES

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

- Confédération Française de l'Encadrement (CFE)

Titulaire

Madame Muriel MALLART

2/14 allée du Botaniste – 59170 CROIX

Suppléant(e)

Monsieur Philippe DUGAUTIER

55 rue Saint-Sébastien – Appartement 714 – 59800 LILLE

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire

Monsieur Michael RAMBAUT

17 rue du Général Leclerc – 62157 ALLOUAGNE

Suppléant(e)

Monsieur Vincent ARSENAULT

17 allée des Eglantiers – 59190 HAZEBROUCK

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur

une liste arrêtée conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental.

- ADESSA

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse

- NEXEM

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse

- Fédération Française des Services à la Personne et de Proximité (FEDESAP)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse

- Groupement d'Associations Partenaires d'Action Sociale (GAPAS)

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil Départemental.

– France Bénévolat

Titulaire

Monsieur Jean-Pierre STROBBE

536 avenue de la République – 59700 MARCQ EN BAROEUL

Suppléant(e)

Madame Josiane AMICI

Vice-Présidente de France Bénévolat

19 rue du Président Coty - 59350 SAINT ANDRE

❖ Quatrième collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil Régional.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

Adresse

Suppléant(e) en attente de désignation

Nom prénom.....

Titre

Adresse

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet.

Titulaire

Monsieur Jean-Charles HUET

Remini Censes Park 2-14

135 rue Edouard Vaillant – 59100 ROUBAIX

Suppléant(e)

Monsieur Franck GHESQUIERE

86 rue Jean-Baptiste Defaux – 59260 LEZENNES

d) cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental désignées dans les conditions prévues à l'article L. 149-2.

- EHPAD Hôpital Hautmont

Titulaire

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

- INTER CVS

Titulaire

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

- UNIS-CITE

Titulaire

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

- Générations et Cultures

Titulaire

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

- Fédération des Centres Sociaux du Nord

Titulaire

Nom prénom.....
 Titre
 Adresse
 Adresse

ARTICLE 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par

l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché à l'Hôtel du département et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille le 28 avril 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220428-220428H12466H1-AR

Date de réception en préfecture le : 28 avril 2022

Affiché le : 28 avril 2022

Notifié le : 29 avril 2022



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public

Service des Assemblées et du
Contrôle de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2022/479

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu la circulaire n°6250/SG du 10 mars 2021 relative à la relance de l'investissement dans le système de santé dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance ;

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) du 1^{er} juin 2021 modifié portant création et composition du Comité Régional de l'Investissement en Santé (CRIS) Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés du directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) du 1^{er} juin 2021 portant création et composition du Comité Territorial de l'Investissement en Santé ARTOIS-DOUAISIS, du Comité Territorial de l'Investissement en Santé HAINAUT, du Comité Territorial de l'Investissement en Santé METROPOLE-FLANDRE et du Comité Territorial de l'Investissement en Santé LITTORAL NORD ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;

Considérant la refonte du pilotage des investissements dans le système de santé en renforçant notamment le pouvoir des territoires autour du rôle transversal de l'ARS et en associant les élus locaux ;

Considérant la nécessité de décliner le dispositif régional (CRIS) en un dispositif de pilotage et de concertation territorial impliquant les représentants du système de santé dans toutes ses composantes en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social ;

Considérant la création de quatre Comités Territoriaux de l'Investissement en Santé (COTIS) sur le territoire du Département du Nord ;

Considérant qu'en application de l'article L.3221-7 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Président du Conseil départemental de désigner ses représentants pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

ARRETE

ARTICLE 1. Madame COËVOËT Barbara, Vice-présidente en charge de la Santé et de la Prévention, est désignée en tant que représentante du Président du Conseil départemental du Nord au sein des organismes suivants :

- **Comité Régional de l'Investissement en Santé (CRIS) Hauts-de-France ;**
- **Comité Territorial de l'Investissement en Santé (COTIS) ARTOIS-DOUAISIS ;**
- **Comité Territorial de l'Investissement en Santé (COTIS) METROPOLE-FLANDRE ;**
- **Comité Territorial de l'Investissement en Santé (COTIS) LITTORAL NORD ;**
- **Comité Territorial de l'Investissement en Santé (COTIS) HAINAUT ;**

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché à l'Hôtel du département et publié au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Fait à Lille le 30 juin 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220630-220630H13730H1-AR

Date de réception en préfecture le : 30 juin 2022

Affiché le : 01 juillet 2022

Notifié le : 30 juin 2022



DGA Partenaire et Ressources
Direction des Ressources Humaines
Pôle Qualité de vie au Travail
Service Relations Sociales

Arrêté n° AR-DRH/2022/282

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté départemental du 12 février 2021 portant composition des représentants du personnel au Comité Technique ;

Vu l'élection du Président du Conseil départemental le 01 juillet 2021 ;

Vu les élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre 2018 ;

Vu la liste déposée par le syndicat CFTC au scrutin du 6 décembre 2018 ;

Vu les départs à la retraite de Monsieur Pascal MUFFAT-GENDET et de Mesdames Catherine CAPELLE et Dominique BOUCHER pour le syndicat CFTC ;

Vu la sortie de Madame Louissette DARRAS des effectifs départementaux ;

Vu le désistement de Madame Marie-Noëlle SERRURE pour le syndicat CFTC le 22 mars 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Les dispositions de l'arrêté départemental en date du 02 juin 2021 sont abrogées.

ARTICLE 2. Le Comité Technique est composé, pour ce qui concerne le collège des représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

Elues sur la liste présentée par le syndicat CFTD :

Madame Yannick TEBAR
Madame Maryse LEMPEREUR
Madame Virginie LEPOUTRE

Elus sur la liste présentée par le syndicat SUD :

Madame Dominique THIERY
Monsieur Olivier TRENEUL
Monsieur Jonathan CLAUDEL

Elues sur la liste présentée par le syndicat CGT :

Madame Nathalie LA SPINA
Madame Christine BUTRUILLE

Elus sur la liste présentée par le syndicat CFTC :

Madame Véronique DHALLUIN
Monsieur Antoine DESMARETZ

Elue sur la liste présentée par le syndicat UNSA :

Madame Caroline DOZIER

Elue sur la liste présentée par le syndicat CFE - CGC :

Madame Anne MARTINEZ

Membres suppléants :

Elus sur la liste présentée par le syndicat CFTD :

Monsieur Jean-Pierre MAÏA
Monsieur Frédéric BOURLEAU
Madame Fatima DJAOUI

Elus sur la liste présentée par le syndicat SUD :

Madame Anne ANTOINE
Madame Nathalie NOREL
Monsieur Thomas DESCHAMPS

Elus sur la liste présentée par le syndicat CGT :

Monsieur Bruno LEMEITER
Madame Catherine ULICSKA

Elus sur la liste présentée par le syndicat CFTC :

Monsieur Philippe DEBRABANT
Madame Julie OLIVIER

Elue sur la liste présentée par le syndicat UNSA :

Madame Nathalie LEGRAND

Elue sur la liste présentée par le syndicat CFE - CGC :

Madame Sabine BOUILLET

ARTICLE 3. Monsieur Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du Département et notifié à chacun des membres du Comité Technique.

Fait à Lille le 17 mai 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220517-220517H12050H1-AR

Date de réception en préfecture le : 18 mai 2022

Affiché le : 18 mai 2022

Notifié le : 18 mai 2022



DGA Solidarité Territoriale
Direction des Sports et de la Culture
Musée de Flandre

Arrêté n° AR-DSC/2022/108

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2018, n°2018/DGADT/DASC/SEC29, concernant les tarifs des équipements culturels départementaux ; Considérant la nécessité de le compléter par la tarification de nouvelles activités programmées pendant les vacances de Pâques (stage de langue) au musée de Flandre ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

ARTICLE 1. Le tarif du stage en langue anglaise et en langue néerlandaise pour les jeunes de la 6^{ème} la seconde, composé de 3 séances de 5h, est fixé à 45 € (soit 3 € de l'heure).

La durée du stage est de 3 jours pour chaque langue, soit du 11 au 13 avril 2022 pour le stage en langue anglaise et du 13 au 15 avril 2022 pour le stage en langue néerlandaise.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 10 mars 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220310-220310H11110H1-AU

Date de réception en préfecture le : 11 mars 2022

Affiché le : 11 mars 2022

Notifié le : 11 mars 2022



DGA Solidarité Territoriale
Direction des Sports et de la Culture
Musée de Flandre

Arrêté n° AR-DSC/2022/439

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Considérant la nécessité de promouvoir la programmation estivale du musée de Flandre et notamment le dialogue musical avec les solistes du Concert d'Astrée le 11 juin 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le musée de Flandre propose de faire gagner 6 places gratuites : 4 places pour le parcours permanent valables un an et deux places pour le dialogue musical avec les solistes du Concert d'Astrée le 11 juin 2022 à 18h30 dans le cadre du festival « Musique au musée » par le biais de l'émission radio France Bleu Nord.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 10 juin 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220610-220610H13338H1-AR

Date de réception en préfecture le : 10 juin 2022

Affiché le : 10 juin 2022

Notifié le : 10 juin 2022



DGA Solidarité Territoriale
Direction des Sports et de la Culture
Musée de Flandre

Arrêté n° AR-DSC/2022/438

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Considérant la nécessité de participer à la Ducasse organisée par la ville de Cassel le 02 juillet 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Dans le cadre des festivités organisées par la commune de Cassel le 02 juillet 2022, le musée de Flandre sera exceptionnellement ouvert et gratuit jusqu'à une heure du matin.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 23 juin 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220623-220623H13331H1-AR

Date de réception en préfecture le : 24 juin 2022

Affiché le : 24 juin 2022

Notifié le : 24 juin 2022



DGA Solidarité Territoriale
Direction des Sports et de la Culture
Musée Matisse

Arrêté n° AR-DSC/2022/476

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Considérant la nécessité de développer des collaborations étroites entre le musée départemental Matisse et avec ses publics et partenaires de travail ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

ARTICLE 1. Le musée Matisse accueillera le 13 juillet 2022 une réunion du collège des IA-IPR de l'académie d'Amiens dans l'auditorium du musée, inscrite dans le cadre de la création de la délégation régionale académique aux arts et à la culture et qui réunit les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) lilloises et amiénoises, pensée dans une logique de partage des informations et la construction d'actions communes dont le pilotage questionne le rapport avec les partenaires institutionnels.

Cette réunion sera suivie d'une visite des collections. L'occupation de l'auditorium du musée le temps de la réunion programmé dans la matinée ainsi que la visite des collections programmée dans l'après-midi seront offertes par le Département du Nord.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 28 juin 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220628-220628H13717H1-AR

Date de réception en préfecture le : 29 juin 2022

Affiché le : 29 juin 2022

Notifié le : 30 juin 2022



DGA Solidarité Territoriale
Direction des Sports et de la Culture
Musée de Flandre

Arrêté n° AR-DSC/2022/487

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi du 12 mai 2009 sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation du Conseil départemental au Président du Département du Nord pour agir dans certains domaines ;

Vu l'arrêté n°AR-DAJAP/2021/514 du 15 juillet 2021, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale ;

Considérant la demande d'occupation temporaire de la ville de Cassel pour l'organisation de spectacles en lien avec la fête de la Ducasse du samedi 02 juillet 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Dans le cadre de la fête de la Ducasse de Cassel, le samedi 02 juillet 2022, le musée départemental de Flandre met à disposition à titre gratuit jusqu'à 1h du matin la cour et le jardin à la ville de Cassel.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille le 30 juin 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Pierre ARDILLER

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220630-220630H13761H1-AR

Date de réception en préfecture le : 30 juin 2022

Affiché le : 01 juillet 2022

Notifié le : 30 juin 2022

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

Les Arcuriales

45 rue de Tournai (Bâtiment C)

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59800 LILLE
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.85.16

Achevé d'imprimer le 24/08/2022
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal